

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et de pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

à Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST. VINCENT.

à Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES.

PROMENADES AUX ENVIRONS DE PARIS.

MARLY-LE-ROI.

(Suite.)

V. LE NOUVEAU MARLY. MLES. RACHEL ET ANVIS. MM. DE KERATRY, MAUGUIN, DE TALLEYRAND, SIEYES, RAMPON, PETIT, MELVILLE, SAINTINE, I. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE, ALEX. DUMAS, ETC., ETC.

On remonte de l'Abreuvoir au tour par un petit boulevard qui longe le mur du parc. Ce boulevard était garni autrefois d'échoppes de barbiers de marchandes à la toilette et de restaurateurs en plein air, qui venaient à tout venant le serdenaf (la dessertre de la cour). Il va nous conduire aujourd'hui, à l'ombre de ses jeunes tilleuls, chez les illustrations du moderne Marly. Le pays en est d'autant plus fier qu'elles appartiennent presque toutes aux lettres et aux arts. Marly se console de l'infidélité des rois par la constance des gens d'esprit.

Victor causa dits plus vit, sed vit la Cateni.

Au bout de cette petite rue, la venue du célèbre Dupuytren habite l'ancien chenil de Louis XIV, transformé en ville des plus confortables.

Cette maison plus modeste, destinée à Mlle Rachel, vient d'être cédée par Mlle Rachel à M. de Fitz-James. C'est dans ce jardin mystérieux que la tragédienne a étudié les rôles de *Virginie*, d'*Alceste* et de *Judith*. Tout Marly et tous ses environs seront bientôt convoqués par elle à une séance au bénéfice des pauvres de la commune. L'ancien souffleur du Théâtre-Français, retiré aussi dans le village, pourrait, ce jour-là, rentrer en fonctions; Mlle Anais Aubert, qui demeure tout près, aux Deux-Portes des jardins de Louis XIV, ne manquera pas de se lever non moins d'enthousiasme; M. Klein, du Gymnase, qui se repose au Cœur-Volant, se chargerait volontiers d'égarer l'auditoire. Et si l'on faisait un piquant à-propos décaumatique, Marly le fournirait mieux qu'aucun lieu du monde.

La grille qui fait face à l'entrée du parc conduisant hier chez M. Mauguin, le brillant orateur de la Chambre des Députés. M. Veret embellit encore cette habitation, justement appelée *Délios*.

La grille voisine s'ouvrit mille fois, sous l'Empire, devant un petit boteux appuyé sur sa canne de jonc. C'était M. de Talleyrand qui venait envisager au moment de Vainnes l'art de décamer sa pensée avec sa parole, à chaque révolution, sur le pied... d'un nouveau serment.

Gravissons maintenant les rues tortueuses de Marly. Ce piano qui vous charme au passage de ses notes mélodieuses, est celui de M. Lacombe, le savant compositeur du *Manfred*.

Au centre du bourg, sur la place du Chenil, voici la mairie nouvelle, restaurée par les soins de M. Huvé, dans le grand style de Louis XIV. Un peu plus loin, rue Champflour, a demeuré le général Rampon, l'entrepreneur commandant de la 32e demi-brigade. Tout en haut, près de la porte de la forêt, voici l'église de Marly, si ancienne, disent les chartes, qu'on en ignore l'origine. Elle occupait jadis la place du Chenil. Elle a été rebâtie par le grand roi, en 1689, et elle contient toujours les reliques de saint Vigor, dont la fête est celle de la commune (1). — *Saint Vigor, la vie ou la mort!* s'écrient les mères en invoquant le patron pour leurs enfants.

Le presbytère, qui touche l'église, rappelle encore l'architecture du dix-septième siècle.

Nous avons parlé des Montmorency, seigneurs de Marly-le-Châtel. Une de leurs petites-filles, Mme la comtesse de Montmorency-Luxembourg, remontant à son berceau, sans y songer peut-être, habite le château et le parc qui joignent l'entrée de la forêt. Ces gazons, défendus pour donner des pommes de terre aux indigents, indiquent assez que la châtelaine entend le luxe suivant les préceptes de l'Évangile...

Reprenons la route qui continue la grande rue. Mais arrêtons-nous au coin de la rue Verduron et jetons un regard à la maison du général Petit, le brave qui reçut à Fontainebleau les adieux de Napoléon à son armée.

Arrêtons-nous aussi plus bas, devant cette porte à droite. Voyez-vous cet homme à la physionomie spirituelle et méridionale, qui, dominant le bras à sa charmante fille, une des plus fines perles des salons parisiens, dirige la restauration de cette villa délicieuse et l'arrangement de ces larges massifs, d'où l'œil embrasse un

tableau fait à plaisir! Cet homme est un de ceux qui vous ont arraché le plus de rires et de larmes... c'est un des princes de notre théâtre; c'est le rival de M. Scribe... Vous avez reconnu M. Mélesville.

Quelques pas plus loin, à gauche, cherchez le seuil de M. Guérin, que tous les pauvres de Marly vous indiqueront... Il vous montrera, dans son grand château et dans son magnifique parc, trois ombres qui vous captiveront diversement. Cette beauté superbe et radieuse qui monte en carrosse avec le jeune duc de Maine, pour aller au pavillon royal disputer le cœur de Louis XIV à la veuve Scarron, c'est Almé de Montespan. L'homme grave qui la suit, en perruque à trois étages, la ceinture sous le bras et la tabatière à la main, vous l'avez vu tout à l'heure au chevet des princes mourants... c'est le docteur Fagon qui va purger Sa Majesté. Mais quel est cet autre vieillard au front chauve aux rides profondes, qui semble porter un monde entier dans sa tête?... C'est celui qui a défilé l'œuvre de Louis XIV; c'est le grand fabricant de constitutions, l'abbé conventionnel Sieyès... Ces trois personnages, en effet, singulière coïncidence! se sont succédé dans cette habitation... Ici encore, dit-on, demeuraient jadis les seigneurs de Marly-le-Châtel. Ici est la première et véritable fontaine de Saint-Thibaut de Montmorency.

Nous voici au Champ-des-Oiseaux, à l'un des plus beaux points de vue de Marly... Ouvrez, ou plutôt rouvrez le roman de M. Saintine: *Un Rossignol pris au trebuchet*, vous y trouverez ce paysage trop bien décrit pour que nous y mettions le pied... C'est que M. Saintine le retraçait de sa fenêtre et de son jardin. L'auteur de *Piccola*, qui est un de nos talents les plus purs, qui ne fait rien qu'en homme d'esprit et de goût, qui se le gère un de ces matins à l'Académie française, habite, en attendant, cet Eden du Champ-des-Oiseaux, dont Rousseau lui eût envie les persiennes vertes, le calme inaltérable et la douce perspective.

Avions-nous tout de dire que s'il faut à Mlle Rachel un petit chef-d'œuvre, elle le trouvera dans ce roman... Mais nous ne sommes pas au bout... Achevons notre promenade. Allons d'abord saluer dans le bois voisin l'arbre de Louis XIV, ce châtaignier géant, qui a 13 pieds de circonférence, qui semble contemporain des premiers Montmorency, et dont le flanc ouvert d'une large blessure, les nœuds contournés en trompes d'éléphant, bordés de constructions vénérables et les fondaisons encore vigoureuses dérobent dans les torrents de leur sève toute une épopée de souvenirs héroïques, tout un monde bourdonnant d'insectes et d'oiseaux... Ah! si ce vieux témoin du passé prenait la parole, que de bonnes histoires il aurait à nous conter!

Pour descendre à Port-Marly, regagnez le sommet du village, et prenez à gauche à travers champs... Cette fontaine qui s'épanche sous vos pas est aujourd'hui vénérée sous le nom de Saint-Thibaut. Son inscription: *Saint-Thibaut, 1793*, vous prouve qu'aux plus mauvais jours les Marliots gardaient leurs croyances. Suivez au milieu des vignes ce chemin décoloré, ou vous trouverez l'admirable panorama du vallon de la Seine; il vous ramène à la grande route de Saint-Germain, devant le parc verdoyant, les tourelles et les fabriques, la rivière et les jets-d'eau qui entourent avec tant de goût et de grâce le château de Bernier.

Arrêtez-vous quelques pas plus loin; vous êtes dans Port-Marly. Il est bon de vous en prévenir, car vous vous croiriez en Suisse. Voilà en effet le chalet helvétique dans toute sa naïveté: le pignon coupé à l'angle, le clocheton à jour, le toit en auvent, le balcon circulaire, la blanche statue dans sa niche, rien n'y manque, pas même le ruisseau gazouillant devant la porte et le jardin dessiné au flanc de la montagne. Toutefois, à l'élégance de cet intérieur, à ces bassins de rocaille ornés d'iris, à cet heureux mélange des fleurs et des fruits, des pelouses et des ombrages, vous reconnaissez une main parisienne; que dis-je! une main de femme. Vous ne vous trompez pas, c'est véritablement une femme qui a construit ce chalet, disposé ce jardin, créé cette oasis. L'illustre auteur du *Dernier des Beaumanoir*, de *Frederic Stendhal*, d'*Une fin de siècle*, etc., M. de Kémyri vient ici se reposer en famille des travaux du Conseil d'Etat ou des séances de la Chambre des pairs; et sa brillante imagination, que rien n'a pu éteindre, lui dicte encore, sous ces berceaux, des pages d'art et de poésie digne de sa jeunesse littéraire.

Une nouvelle illustration nous attend à l'autre bout du village. Dans cette riante villa de M. Blaque, l'ancien député du Finistère, ou la princesse Belgiojoso recevait naguère les Indiens Iowais demeurés aujourd'hui le digne héritier du nom et du génie de Geoffroy Saint-Hilaire.

Il y a cinquante-quatre ans, au plus fort de la Terreur, un jeune magistrat habitait cette maison Royaliste intrépide, il portait sur sa tabatière, en face des sans-culottes, le portrait de Marie-Antoinette; il offrait son toit, sa bourse et son sang à toutes les victimes de la tyrannie... Deux années plus tard, au milieu des agousses de la

fanine, il se mettait, comme agent municipal, à la tête d'une poignée de braves, et il allait, jouant mille fois sa fortune et sa vie, chercher jusqu'au fond de la Beauce un peu de blé pour ses concitoyens. Il couronnait son œuvre, sous le Directoire, en relevant de ses deniers et de ceux des fidèles l'autel de cette humble église de Port-Marly, devant laquelle nous venons de passer. Cet homme de cœur était M. Decan de Chatouville, un des derniers substitués au parlement de Paris, allié de la famille de Mme Geoffroy Saint-Hilaire. Noble et touchante filiation, sous le même toit, du courage civil et du génie scientifique!

A propos de génie et de courage, le château de Port-Marly, qui fait face à la Seine, a été habité encore par le frère du pape Pie IX, le comte Mastai Ferretti, que Sa Sainteté va mettre, dit-on, à la tête des gardes nationales italiennes.

Enfin, nous voici au pied du château de M. Alexandre Dumas, de ce *Monte-Christo* non moins célèbre que le roman qui lui a donné son nom.

En passant ici un beau jour, comme Louis XIV à Marly-le-Châtel, M. Dumas fut frappé de la position de ce château; il l'acheta immédiatement, fit venir M. Durand, son architecte, et lui dit entre deux feuilletons:

— Vous allez m'établir ici un château Renaissance et un chalet gothique, avec deux pavillons d'entrée et un parc anglais à l'entour.

— Monsieur, objecta le moderne Mansard, le sol est un fond de glaise qui ne supportera guère les fondations.

M. Dumas ne fut pas plus étonné que Louis XIV.

— Venz creuser-je jusqu'au tal, reprit-il, ou vous ferez deux arènes de raves.

— Cela vous coûtera plus de deux cent mille francs, monsieur.

— Quand cela me coûterait quatre cent mille; allez toujours.

Le château Renaissance sortit de terre par enchantement.

— Maintenant, dit M. Dumas entre deux drames, et toujours comme Louis XIV, il y a ici des sources... faites-moi ça et la quelques bassins, et une rivière autour du pavillon gothique... Je veux qu'il soit dans une île qui s'appellera l'île de *Monte-Christo*.

C'était réaliser un roman... le roman fut réalisé.

Le plus beau du tour de force, c'est que l'île est posée au sommet de la colline. Avons-nous encore que le grand roi n'eût pas mieux fait.

L'intérieur du chalet sera décoré comme chez les oratoires des reines d'autrefois: une haute cheminée sculptée de fruits et de fleurs; une boiserie de chêne à moulure dorées... les feuilles de la frise de couleur naturelle; un ciel d'azur au plafond avec des étoiles d'or sans nombre... Dans la tourelle orientale, M. Dumas s'est ménagé un petit cabinet de travail, où il tendra juste avec une table, une plume et un encrier... C'est tout ce qu'il lui faut pour écrire trois feuilletons et deux actes par jour... Pres de la table, un bouton d'or pensera, dit-on, un ressort d'acier qui suspendra ou abattra le pont-levis de l'île... Si c'est un ami qui se présente, la herse remontera; si c'est un facheux, elle restera baissée...

L'escalier de bois, qui conduit extérieurement au premier étage, sera remplacé par un escalier de fer, à jour, en colimaçon... L'auvent de la façade sera enrichi d'or, de peintures gothiques... sculptures exquises. Ce sort d'abord les armes de M. Dumas-Davy, marquis de la Paillote, et, avec les écussons de toutes ses alliances; puis la figure de son chien Mylon, ce célèbre compagnon de ses voyages, avec cette inscription: *Cave canem*; puis enfin, sur chaque assise du bâtiment, les titres des deux ou trois cent ouvrages de l'auteur, au milieu d'autant de pierres blanches qu'il ne tardera pas à remplir. On s'expliquera, en parcourant ces inscriptions, comment la plume de M. Dumas est la baguette qui lui élève des maisons de fée. L'avantage lui reste ici sur Louis XIV, qui cimentait forcément Versailles et Marly des sueurs de son peuple, tandis que M. Dumas ne lève qu'un impôt volontaire sur les plaisirs qu'il donne à ses sujets.

Le château Renaissance est d'une harmonie, d'une élégance et d'un goût qui font grand honneur à M. Durand. La plupart des ornements sont empruntés aux motifs de Jean Goujon les plus purs et les plus délicats. C'est une véritable broderie en pierre et médaillons et de guirlandes, de fantaisies et d'emblèmes poétiques.

Les appartements sont petits mais bien distribués. Sauf la salle à manger et un boudoir Louis XIV, toutes les pièces seront ornées des opulentes tentures que M. Dumas a rapportées d'Espagne et d'Orient. Quant à sa chambre à coucher, on y prépare des merveilles sultanesques.

En passant dernièrement à Tunis, M. Dumas visita un temple ou un tombeau commandé par le bey, alors en France. Il remarqua deux Maures, le père et le fils, occupés à faire de

petits trous dans le mur avec un morceau de fer.

— Qu'est-ce que cela? demanda-t-il, étonné. — C'est, lui répondit-on, la décoration intérieure de l'Alhambra, dont ces deux sculpteurs ont seuls ici la tradition. Et, se mettant au point de vue, M. Dumas reconnut en effet un dessin merveilleux, et crut voir s'épanouir sur cette muraille toutes les splendeurs des *Mille et une Nuits*. A l'instant même il résolut d'emmener les deux Maures en France. Le bey par intérim autorisa leur départ, et ils s'embarquèrent à raison de sept francs par jour. Arrivés à Monte-Christo, ils tirèrent de leur poche leur pipo et leur outil, s'installèrent dans la chambre de M. Dumas, la revêtirent d'une épaisse couche de plâtre et commencèrent à y faire leurs petits trous. Ils y travaillent chaque jour et y travailleront longtemps encore, car c'est une œuvre de patience toute musulmane. Sans compas, sans règle et sans mesure, avec une incroyable sûreté d'œil et de main, le père et le fils, qui n'a pas quinze ans, vont multipliant sous leur essor de fer les féeriques dessins qu'ils ont dans la tête. Leur travail, que nous avons suivi avec aussi prodigieux que ses résultats... Déjà les plus remarquables arabesques, nées d'un simple enchaînement de losanges, s'enroulent au plafond et sur la muraille... Aucune description n'en donnerait l'idée; il faut voir ce miracle pour y croire... Quand les esclures seront terminées, on y verra des filets d'or qui enrouleront l'édifice. On verra, le mur, jusqu'à hauteur d'appui, de pourpains peintes et dorées; on agitera quelques splendides tentures orientales, et M. Dumas pourra dormir dans l'Alhambra comme les sultans de Grenade.

Le sculpteur *El Boba* (le père) est un fort bel homme à la barbe grise, aux yeux calmes et foy, à la main douce et spirituelle. Il s'agit avec grâce aux entours en posant la main sur son cœur. Musulman rigoureux, ayant vu à Saint-Germain un boucher tuer des moutons en plein jour, il eut une indigestion de tout ce qu'il avait pris depuis son arrivée, et ne se nourrit que de fromage et de pain durant plusieurs jours des animaux tués devant lui, à l'heure ordonnée par le prophète. En sa qualité de compatriote d'Abd-el-Kader, des ivrognes *patrouillotes* ont voulu lui faire un soir un mauvais parti. En somme, il s'ennuie énormément en France, et soupire après son air natal et sa mosquée... Il puise sa grande consolation dans sa pipe, qu'il fume avec une volupté tranquille, et dans les roses qu'on lui apporte à respirer d'heure en heure, pendant que son fils va jouer dans le jardin.

Malgré sa physionomie toute biléque, le jeune gars aime fort la civilisation... et les cerises de M. Dumas. Le patron favori de ses plaisirs est le second nègre du célèbre écrivain, celui qui parle si bien créole.

Quand le soir en question vint chez M. Dumas: — Quel est ton langage? lui demanda le dernier. — Le créole de Cuba. — Et comment dit-on à Cuba: Bonjour, monsieur? — On dit: *Bonjour, monsieur*. — Très-bien. Comment dit-on: Servez le déjeuner, allez à la cave, faites atteler les chevaux? — On dit: *Servez le déjeuner, allez à la cave, faites atteler les chevaux*. — A merveille, conclut M. Dumas; eh bien, mon brave, nous parlerons créole ensemble.

Et depuis ce jour-là, le nègre est convaincu que tout le monde parle créole en France. Il fait de la prose sans le savoir, comme le bourgeois gentilhomme.

Le jeune sculpteur maure avoue qu'il abandonnerait volontiers le reste du monde pour les coteaux de Marly. Vous direz comme lui, cher lecteur, quand vous aurez parcouru ces coteaux. Gardez-vous toutefois d'y attirer la vogue et la foule, car elles mettraient en fuite les aimables habitants que nous venons de passer en revue.

Marly-le-Roi, août 1847.

PITRE-CHEVALIER.

A NOS ABONNES DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des Villes et des Campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à nos publications. C'est une singulière manière d'encourager les gens. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme Canadien, serait de payer ces comptes d'abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qui peut nous être dû pour l'année 1847 expirée.

Ces abonnés des campagnes voudront bien envoyer PAR LA MAILLE. Ils recevront un reçu par le retour.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDÉPÉ D'ABONNEMENT A (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire (dix-sept livraisons)	11
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, par livraisons	21
Aux deux publications réunies	31
Tout instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, reçoit gratuitement	1
PRINX DES ANNONCES	1
Six lignes et au-dessous, première insertion	25
Deux lignes et au-dessous, première insertion	15
Tout	10-15
Au-dessus par lignes	10-15
Toute insertion subséquente, le quart du prix (A franchir les lettres.)	

NOUVELLES RELIGIEUSES.

— Le saint-siège envoie, dit-on, une ambassade à Constantinople. Le but ostensible de cette démonstration est de rendre au sultan politesse pour politesse. On se souvient en effet que Chékib-Effendi, envoyé de la Porte à la cour d'Autriche, s'est rendu à Rome et à portée d'offrir au pontife les compliments d'Abd-ul-Medjid. Sa Sainteté, à son tour, a chargé M. Ferrier, qui a déjà rempli les fonctions d'envoyé pontifical à La Haye, de porter au sultan ses félicitations. M. Ferrier a dû s'embarquer le 13 décembre sur un bâtiment de guerre parti de Constantinople à destination de la capitale de la Turquie, qui d'ailleurs a fait mettre deux voitures impériales à la disposition de l'ambassadeur.

— M. Strook, secrétaire de la société de civilisation de New-York, vient d'arriver à Paris. Il se rend à Rome, pour présenter au pape l'adresse qui lui a été votée dans le meeting solennel, tenu, vers la fin de novembre, à New-York. Cette adresse, qui exprime les sentiments de la plus haute admiration pour le chef actuel de l'église, est revêtue de plusieurs milliers de signatures.

— Le roi de Prusse a assigné 70,000 thalers (262,000 fr.) pour la construction d'une nouvelle église catholique, destinée, au même temps, pour les troupes de la garnison. Le plan proposé par M. Schuler, architecte, a obtenu l'approbation du roi, qui a permis de faire une collecte dans toute la monarchie, pour suppléer à ce qui manque à la somme nécessaire.

— On écrit d'Alger, le 25 décembre, que l'évêque vient de rentrer à Alger, à la suite d'une tournée qu'il vient de faire dans la province. Blidah, Mousaïa, Medeah, Miliannah ont été successivement visités et évangélisés par lui. Les généraux des trois subdivisions se sont empressés de mettre à sa disposition des chevaux de monture et de brillantes escortes de spahis, lui ont offert l'hospitalité dans leur propre demeure et ont rendu publiquement à son caractère, à sa mission et à sa personne des honneurs qui n'ont pu manquer de frapper les indigènes, avides plus qu'étonnés de ce spectacle nouveau pour eux. Des dîners (repas d'honneur) lui ont été offerts par nos agens Moulé-el-Oned, Boulem, etc.; les aînés, tribus et marabouts de la subdivision de Medonh, accourus pour rendre hommage au prélat, l'ont précédé bannières déployées, dans la ville, ont eu avec lui de longues conversations sur la religion, et l'ont proclamé un grand talib, un digne d'Allah, que le mufti des rommés connaît aussi bien le Coran que l'Évangile.

CULTE GRECO-RUSSÉ.—Une lettre d'Ojessa du 10 décembre oite un fait assez curieux survenu aux environs de Kertch: c'est le bombardement d'un couvent. Nous laissons parler le correspondant:

« Le voyage de l'empereur en Italie et son entourage avec Gregoire XVI ont incontestablement eu un bon résultat pour les catholiques; mais le gouvernement n'en poursuit pas moins son but d'arriver à l'unité politique par l'unité religieuse. Toutes les sectes, surtout du côté de l'Asie, sont persécutées pour les pousser à la religion dominante dont le czar est le chef. Des catholiques de je ne sais quel schisme ont eu le malheur de vouloir jouer le rôle de martyrs; il se sont bariolés dans leur couvent; mais, par ordre supérieur, une douzaine d'obusiers sont partis de Sebastopol, et, une fois le feu commencé, rien n'a pu le faire cesser; il n'y avait eu qu'un ordre de Saint-Petersbourg qui aurait pu faire cesser les méchecs. Or, il n'est pas resté pierre sur pierre de ce couvent, ni dedans, amo qui vive. »

AVIS IMPORTANT

Le commencement d'une année étant une époque favorable pour rendre ou renouveler son abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, nous offrons par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avons assignées depuis quelques mois. Ainsi en payant un an de l'année 1847, on s'abonne, six piastres comptant, on a droit à un reçu.

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNÉE 1847 EST COMPLÈTE. Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.

(1) Saint Thibaut, l'ancien seigneur de Marly, en était d'abord le patron, dit une tradition populaire; mais le porteur de sa bannière ayant un jour trépané dans la boue, on craignit de l'avoir indisposé par cette offense, et l'on se mit sous l'invocation de saint Vigor. Ce n'est pas ici le cas de répéter: *Pax populi, vox Dei*.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCUAIRES, CONNAISSEMENTS, ET FACTUMS D'OPPEL, BLANCS DI-VOLATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 FEVRIER 1848.

PROCES BEAUDRY.

Nous publions aujourd'hui en entier traduite du Herald l'instruction du procès que M. Prédent Beaudry de cette ville, vient de subir pour avoir tiré un coup de pistolet sur la personne de M. John Leeming. Nous le faisons avec d'autant plus de plaisir qu'après une lecture attentive des faits de la cause et des témoignages, le public comme nous demeurera convaincu de l'absence de toute préméditation et mauvais sentiments chez M. Beaudry quand eut lieu cette infortunée affaire; nous le faisons encore pour prouver à tout le monde la malice et l'injustice de l'attaque brutale que le Transcript d'hier contient contre M. Beaudry. Ce misérable journal s'efforce de faire croire que M. Beaudry fit une tentative préméditée pour tuer M. Leeming, poussé qu'il était par un sentiment de vengeance. Comment peut-il supposer cela, quand la preuve du procès lui donne le démenti le plus formel? Le Transcript se plaint fort de la sentence qui condamne M. Beaudry à deux mois de prison et il en prend occasion de dire qu'il se fait l'avocat de Carroll, l'assassin de Roberts et de McShano. Il fait une comparaison entre le vil meurtrier qui voulait tuer ses semblables de propos délibéré, l'homme sans caractère, irritable, tapageur, brutal que le jury du pays vient de trouver coupable de meurtre, et M. Beaudry un citoyen respectable, d'un caractère doux et paisible, qui dans son adversaire!

Selon le Transcript, l'un est aussi coupable que l'autre. Nous ne répondons rien à cela. Mais nous voudrions bien savoir de quel droit ce journal revient contre la décision du jury dans ces affaires? Est-ce là la pratique en Angleterre, British practice? Vous vous moquez souvent des institutions et des usages de nos démocratiques voisins, mais vous faites souvent pis qu'eux, quand vous ne respectez pas les vôtres. Nous croyions qu'il n'y avait rien de plus sacré pour un sujet anglais que l'institution du jury et que quand il avait décidé, il fallait en passer par là. Il paraît qu'il n'en est pas ainsi selon le Transcript. Heureusement que ses doctrines extravagantes et stupides sont estimées à leur juste valeur parmi nous.

Avant de terminer nous ne pouvons nous empêcher de signaler à l'animadversion publique l'incartement hostile que M. le procureur-général Badgley a déployé contre M. Beaudry dans le cours de l'instruction du procès. Il a d'abord recusé 20 jurés et voulait continuer, contre tout usage, à en recuser d'autres, et l'aurait fait si on ne l'eût pas arrêté. Mais on n'agit pas ainsi avec le vieil habitué des cours de justice, le meurtrier, le volent! Pourquoi cet acharnement? Et encore pourquoi dire aux jurés que vous prouverez des menaces antérieures à l'affaire, quand vous n'avez aucune preuve à cet effet? Cette conduite ne nous étonne pas de la part de M. Badgley. Il a porté dans ce procès tous ses préjugés étroits et ses innombrables préventions.

Nous donnerons dans notre prochaine feuille l'adresse de M. Drummond aux jurés en faveur de M. Beaudry.

(COUR DU BANC DE LA REINE.) JURISDICTION CRIMINELLE.

Vendredi, 11 février, 1848. Devant Son Honneur le Juge-en-Chef Rolland et M. le Juge Smith.

LA REINE vs. BEAUDRY. M. P. Beaudry est amené à la barre sous l'accusation d'avoir déchargé une arme à feu avec intention de meurtre sur la personne de M. John Leeming de cette ville.

Le procès commença par la récusation des jurés par M. le Procureur-Général Badgley. Il en recusa vingt et veut continuer, mais au vingt et unième, le conseil du prévenu M. Drummond fait objection prétendant que l'officier de la couronne n'a pas droit de recuser. Il avait toujours cru qu'on ne pouvait sans cause ni raison recuser plus de vingt jurés.

Le Procureur-Général cita à l'appui de ses prétentions Coke sur la 31e Edouard 1er et une décision récente dans un procès de Frost en Angleterre (rapporté dans Joy sur la preuve) dans lequel il fut décidé que la couronne avait un droit illimité à la récusation préemptoire jusqu'à ce que la liste fut épuisée. M. Drummond allait à son tour citer quelques autorités quand le Procureur-Général intima qu'il abandonnât sa prétention.

M. Badgley s'adressa ensuite aux jurés et détailla les faits de la cause que l'on trouve dans les témoignages suivants:

M. John Leeming.—Je demeure à Montréal dans la dernière maison, rue Bleury à droite, en montant. Il y a un pavé de bois le long de cette rue de ce côté et il y a à côté de chez moi une clôture de planches de dix pieds de haut, qui se continue en montant jusqu'à la rue Sherbrooke. Dans la rue Sherbrooke la clôture a à peu près huit pieds. Dans la soirée du 15 janvier dernier, j'étais chez moi et un peu après sept heures et demi, la cloche fut sonnée; les domestiques vont à la porte par le passage. Je m'arrêtai à la porte de la salle à manger, en tenant le bouton dans ma main, à près d'une verge de la porte d'entrée de la maison. Je demandai qui c'était. Elle répondit: c'est encore un autre de ces gens qui sonnent et se sauvent. Je lui dis alors: laissez-moi sortir. Je sortis immédiatement. Il n'y avait personne autre dans la rue, qu'un individu montant la rue assez vite; une minute n'avait pu s'écouler avant que je sortis après qu'on eût sonné. Je n'avais ni chapeau, ni gants; mais j'étais habillé comme je suis aujourd'hui, seulement avec un habit différent. Il faisait clair de lune, mais le ciel était nuageux. Il n'y avait pas de lumière pour fuir de l'ombre. Je dis avant de partir: "Arrêtez, monsieur, pourquoi sonnez-vous ma cloche?" Il ne fit pas de réponse et je partis après en disant: vous avez sonné ma cloche et je verrai qui vous êtes. J'insiste pour que vous arrêtez. Je le suivis. Il tourna le coin sur le pavé de bois. Nous courions tous deux. Il allait vite et quand je criai: arrêtez, arrêtez" je commençai à courir et il courut lui aussi. Je voulais le rattraper, mais je ne suis qui commençai à courir le premier. Je pense qu'il était à à peu près un tiers de la distance entre ma porte et le haut de la rue quand je le vis. La distance est de 40 verges. Je l'ai mesuré ce matin. Il était à 10 ou 12 verges de moi quand je commençai à courir. Je le suivis jusqu'au coin et je tournai dans la rue Sherbrooke où je le vis encore devant moi à 8 ou 10 verges de distance. Il ne courait pas alors, mais il modérait sa marche. Quand je fus à deux verges près de lui, j'étendis mon bras pour lui mettre la main sur l'épaule, mais je ne puis dire si je l'ai touché réellement. J'avais l'intention de le saisir. En ce moment celui que je suivais se retourna à demi et fit feu sur moi; je ne lui vis pas le visage et ne pus reconnaître sa voix, il ne parlait pas. La personne n'a pu me voir le visage mais il aurait pu, s'il se fut retourné. Je ne crois pas qu'il m'ait vu, jusqu'à ce qu'il se fut retourné à demi. Je ne pus le voir, vu le feu qui m'éblouit. Il n'y avait pas plus de deux verges de distance entre lui et moi. Je connais le prisonnier et j'ai eu avec lui des voix aux écuries à l'écurie et s'il ne connaît pas ma voix, il doit en connaître une autre. Je ne sais pas si le prisonnier savait où je demeurais. J'ai demeuré là deux ans en septembre dernier. J'ai reçu le contenu du pistolet dans ma poitrine. Je dis: "Oh! c'est là que vous voulez m'arrêter!" Il s'efforça alors dix fois plus vite qu'il était monté la côte et moi je courus après, en criant qu'il était blessé et "arrêtez l'homme, arrêtez le misérable, arrêtez l'animal." Je ne savais pas alors qui c'était et je ne le sus que lorsqu'on le ramena à la maison de M. McGill. Il courait plus fort que moi. Mais MM. McDougall et Auldjo me rattrapèrent et continuèrent la poursuite. Ces MM. n'avaient pas de chapeaux et étaient sortis de leur maison en s'entendant crier. Ils dirent: qu'y a-t-il? Il répondit, courez toujours, le misérable m'a blessé et si vous courez ainsi, vous allez le rejoindre. Je ne perdais alors personne de vue et je vis deux autres personnes traverser la rue et nous joindre dans la poursuite. Tous tournèrent dans la plus prochaine rue, qui était la rue St. Urbain, une rue nouvelle où les voitures ne passent pas encore. Quand j'arrivai au bout de cette rue, ils poursuivaient en la descendant. Il y avait une ou deux femmes sorties des maisons voisines qui criaient. Je leur dis, ce misérable m'a blessé. J'espère qu'on le rattrapera. Je vis tout le monde s'arrêter au bas de la côte. D'autres avaient joint, et je dis: nous voir, il est blessé. Je courus vite en bas et les rejoignit. Un du parti le tenait en poignée, avec un pistolet en main, et dit que le misérable avait voulu le blesser aussi, mais la capsule a fait fausse amorce. Je ne connaissais alors de nom qu'un de ceux qui étaient là, c'était M. McDougall. Il y avait aussi un nommé Wilson et un autre nommé McMartin qui le tenaient. Je ne connaissais pas alors la personne arrêtée, mais je dis laissez-moi le tenir. Je mis alors ma main entre sa chemise et son habit et dis, vous ne m'échapperez que lorsque vous serez entre les mains du Capitaine Wiley. C'était bien la personne que je suivais. Je le sais parce que je ne le perdais pas de vue et je le reconnus par sa taille, son allure et son habit. Je ne sais comment je ne l'ai pas reconnu en ce moment. Mais je ne l'ai reconnu que lorsque je l'eus ramené chez M. McGill. Je ne vis pas son visage, le collet de son habit était relevé. Chez M. McGill, je le plaçai dans une chaise et je vis que c'était Beaudry. Je dis alors, c'est vous Beaudry, est-ce ainsi que vous payez vos vieilles rancunes? Je comprends tout maintenant. Quand Beaudry tira sur moi, il avait un casque de pelletterie noir ou brun. Le prisonnier ne fit pas de réponse aux remarques que je lui adressai chez McGill. Les observations que je fis, se rapportaient à une série de malentendus relativement à des affaires entre nous. Je représentai plusieurs maisons anglaises qui ont des réclamations contre la Maison Beaudry et frère dont le prisonnier est un des associés; j'avais instruction d'agir suivant ma discrétion pour ces réclamations. Je dus agir avec beaucoup de fermeté et de sévérité. Il y avait eu un mauvais entendement entre

le prisonnier et moi pendant 12 mois, tel que nous ne nous parlions pas dans la rue. Ce sentiment était de nature à produire entre nous de l'animosité et l'agacement jusqu'au temps de cette affaire; chez McGill, j'étais mon habit et ma chemise de flanelle, qui avait absorbé déjà du sang et sur laquelle le sang coulait. J'indiquai maintenant l'endroit, mais la blessure est encore couverte d'un bandage. Je m'opposai à ce que le prisonnier fut conduit à la station de police par d'autres que la police régulière, et le Capt. Wiley fut mandé à qui je le livrai. Le Capt. du prisonnier était sur la table chez McGill quand je le vis pour la dernière fois. McMartin refusa de me livrer le pistolet à d'autres qu'à la propre personne. Le pistolet était un revolver pistolet à cylindre, comme celui qu'on produit. Le Dr. McDougall fut mandé, chez McGill, parce que je ne voulais pas me rendre chez lui avant que je ne vis Beaudry entre les mains de la police. Le Dr. McDougall fut appelé, son la la blessure et dit qu'il y avait quelque chose à extraire. Je me rendis alors chez moi, disant que je préférerais que ce fut le Dr. Campbell qui ferait cela. La balle fut extraite et je dis laissez-la prendre dans ma main une bonne fois. Elle était marquée, et je crois que c'est la balle produite, qui fait au pistolet. Je fais serment que c'est le prisonnier qui a tiré sur moi.

Transquestionné.—Depuis le 14 Décembre ma cloche avait été sonnée presque tous les soirs; ceci est arrivé le samedi soir, et elle avait été sonnée assez souvent durant la semaine pour être une nuisance. Je sais qu'elle fut sonnée mercredi soir par quelqu'un qui disparut, quand on fut à la porte. Cette sorte de trouble peut être arrivé avant le 14 décembre, mais je suis sûr pour cette date. Il y avait de mauvais sentiments entre nous—de mon côté comme du sien, car j'avais bonne raison.

Geo. W. Campbell, M. D.—Je fus appelé le 15 janvier pour me rendre auprès de John Leeming. Je le trouvai dans sa salle à manger et il me montra une blessure. Je lui recommandai de se mettre au lit et je sondai la blessure et trouva la balle. La blessure était à un pouce de ponces du haut de l'os de la poitrine. La balle était descendue au côté gauche, ayant apparemment fait un détour près de l'os, je fis une incision auprès et fit l'extraction. La balle produite est celle qui fut extraite. Elle fait au pistolet et ressemble aux autres cinq balles qui sont dans les canons du pistolet; Je livrai la balle à M. Amiot le Magistrat de Police.

Transquestionné.—M. Leeming est maintenant rétabli, mais la blessure pouvait et aurait probablement été mortelle si la balle eût passé entre deux côtes, au lieu d'être détournée par l'os de la poitrine.

Le Dr. A. McDougall confirme la déposition de M. Campbell.—Je suis au service de M. Leeming le soir qu'il fut blessé. Se rappelle qu'il est sorti. Immédiatement avant, la cloche fut sonnée et je fus à la porte. Quand je l'ouvris je ne vis personne, mais je regardai pas de hors, M. Leeming était à la porte de la salle à manger, près de la porte d'entrée. M. Leeming sortit immédiatement sans chapeau, gants, canne ou autre chose. Je ne vis rien de plus jusqu'à ce que M. Leeming revint. La cloche ne fut pas sonnée avec violence ce soir là, mais différents soirs avant, elle fut sonnée fort. J'entendis la détonation d'un pistolet quelques minutes après que M. Leeming fut sorti, pas plus longtemps qu'il ne faudrait pour tourner le coin de la rue. Quand M. Leeming sortit, les deux portes de la maison étaient ouvertes. Je les avais ouvertes. Je me regardai pas dehors, parce que j'avais été fait si souvent, j'avais peur.

Robert McMartin.—Le 15 janvier dernier je demeurais vis-à-vis la Veuve Fisher, dans la rue Sherbrooke. La rue St. Urbain est vis-à-vis, un peu d'un côté. Il n'y a pas de bâtisses dans cette rue, dans la partie près de ma maison. J'étais dehors parlant à Mlle. Wilson qui était dans sa porte à côté de chez moi et j'entendis la détonation d'un pistolet dans la direction du coin des rues Bleury et Sherbrooke. Je ne vis pas la lueur et ne regardais pas de ce côté, j'entendis ensuite des personnes courant sur le pavé en bas. J'entendis quelqu'un crier: "arrêtez-le, il m'a blessé." Je vis quelqu'un venir en courant vis-à-vis la porte de la maison de Mlle. Fisher. J'étais de l'autre côté. Je dis: "arrêtez mon brave homme que nous verrons qui est blessé." Je ne vis personne autre venir dans cette direction. La personne continuait à courir et je le suivis, lui disant toujours d'arrêter, jusqu'à ce qu'il descendit dans la rue St. Urbain. Je lui dis alors que s'il ne voulait pas s'arrêter, je prendrais sa vie, parce que c'était lui qui avait blessé l'autre. Il se retourna alors. Je courus et le saisis par le collet de son habit. Je lui dis: arrêtez-donc que nous voyons qui est blessé; je ne vous lâche pas jusqu'à ce que j'ai vu. Le prisonnier me dit: si vous ne me lâchez pas, je fais feu sur vous et il pointa immédiatement son pistolet vers ma poitrine. Le pistolet fit fausse amorce. Je dis alors, "misérable vous m'avez blessé d'entre en outre." J'étais si surpris que je ne savais pas si j'étais blessé. Je le saisis alors et tenant ses mains baissées, je le jetai sur le dos, sautant sur lui à deux genoux et lui ordonnant de livrer ses armes. Il refusa et leva encore la main pour me tirer un coup de pistolet dans le visage. Quand je l'eus relevé, il essaya de s'échapper. Je le trappai avec ma main. Ça pu faire venir le sang. Mon frère et M. Wilson vinrent à mon secours et nous le fîmes remonter 12 à 15 verges et alors plusieurs personnes me joignirent. Parmi eux était M. Leeming sans son chapeau et avec son habit à moitié boutonné. Je ne le connaissais pas alors. M. Auldjo demanda à voir le pistolet et à le garder. Le témoin refusa de le livrer. M. Leeming empoigna le prisonnier et ne le lâcha que lorsqu'il fut entré chez M. McGill. Quand ils furent là, quelqu'un dit: "Es-ce vous M. Beaudry?" Le prison-

nier à la barre est la personne que je suivis et que j'arrêtai et le pistolet est le même. Quand je renversai le prisonnier par terre, son casque tomba, mais je n'y fis pas d'attention.

James McMartin, frère du dernier témoin et M. Wilson le jardinier de M. Lunn confirmèrent la déposition de Robert McMartin.

M. Auldjo confirma aussi quelques parties des témoignages précédents. Le prisonnier allait être traité brutalement par ceux qui le tenaient, le témoin intervint. Le prisonnier pour les empêcher de continuer ce traitement, s'écria: "ce n'est pas moi."

Transquestionné.—Je passai près de M. Leeming à la poursuite du prisonnier, mais je ne le reconnus pas. Je crois que le canon du pistolet produit est assez fort pour soutenir une décharge de la charge qu'il contient, mais il est mal chargé. Mon impression est que McMartin est la seule personne qui au commencement poursuivait le prisonnier. Le reste suivit après que le pistolet eut raté. Le pistolet est demeuré dans la même condition qu'il était quand il fut pris jusqu'au temps où il fut remis entre les mains du capt. Wiley.

John Hall, Armurier.—Le pistolet produit est un revolver, un pistolet à cylindre qui tourne quand le chien est tiré. Quand il est chargé il fait mettre une capsule sur chaque l'amorce. Il n'y avait qu'une capsule capable de servir et les restes de deux autres. Il y avait cinq charges et un canon semblait avoir été déchargé. Le pistolet était chargé par le canon.

Capt. Wiley, chef de police, le 15 janvier fut mandé pour aller chez M. Auldjo, à la requête de M. Auldjo qui lui dit que M. Leeming avait été blessé et que le coupable était arrêté. McMartin donna le pistolet produit au témoin et il le garda jusqu'à ce qu'il fut donné au grand connétable.

Transquestionné.—Le prisonnier avait une blessure sur le côté droit de la tête d'où le sang coulait. Il avait aussi un œil noir. Lundi matin Beaudry lui montra une contusion sur son front.

Benjamin Delisle, le grand connétable, identifia le pistolet comme étant celui que lui donna le capt. Wiley.

La se borna la preuve de la contusion.

MM. Carlier et Drummond s'adressèrent au jury et appelèrent ensuite les témoins suivants: John Leey.—Il y eut une élection en janvier et les membres élus furent proclamés le 15 janvier. Il y avait de l'excitation vers ce temps là et il y eut une attaque sur une assemblée chez Moffatt dans le cœur de la ville. Le témoin fut frappé à la tête en cherchant à fermer les portes et à empêcher la foule d'attaquer la maison. Le peuple était armé. Ils étaient commandés par quelques personnes et semblaient prêts à faire violence. Il ne croit pas que les quelques hommes de police qui gardent la ville étaient capables d'empêcher la violence. Il y avait d'autres témoins à l'assemblée armés avec des canons.

Joseph Marion.—Il y eut des actes de violence à la dernière élection. Un feu commis sur lui-même dans la rue St. Elizabeth par sept bandits, qui le frappèrent sur le derrière de la tête, le terrassèrent et lui noircirent les yeux.

F. Contant, H. Belmar, Henry Hogue, Chs. Loberge, S. Goyet, Frs. Prudhomme et Chs. J. Coursol, éc., avocat, donnèrent un semblable témoignage.

Le dernier témoin prouva aussi que le prisonnier portait ordinairement le collet de son habit haut. Il était armé durant l'élection aussi bien que d'autres personnes, et l'était par mesure de sûreté. Le soir de la proclamation, le témoin vit le prisonnier et en sortant il dit au prisonnier qu'il avait reçu des lettres menaçantes. Le prisonnier lui dit qu'on l'avait menacé, que ses croisées seraient brisées. Le témoin lui dit qu'ils devaient être armés et le prisonnier répliqua qu'il ne savait pas s'il devait porter ses pistolets ou non. Le témoin dit, qu'il n'y avait pas de danger le jour, et le prisonnier dit: "Je ne serais pas sans armes le soir." Quelques personnes sortirent armées pendant une semaine après l'élection. A toujours considéré M. Beaudry comme un parfait gentilhomme, d'un caractère doux, qui ne pourrait commettre un meurtre prémédité, et qui n'était pas non plus vindicatif. C'est un jeune homme intelligent.

J. Huston.—Vit le prisonnier le samedi précédent les jours de poll. Le témoin vit ce jour là des hommes armés de batons et rencontra ensuite M. Beaudry; comme ces hommes passaient, quelqu'un lui dit qu'ils appartenaient au parti tory. Le témoin dit que c'était des jeunes gens qui pouvaient bientôt être mis à l'ordre. Beaudry dit alors: Vous faites mieux de ne rien dire devant des gens que vous ne connaissez pas; il dit aussi qu'il avait assisté à une assemblée où il y avait eu une émeute, qu'il y avait beaucoup d'excitation, et qu'il avait conservé son sang-froid, parce qu'il avait quelque chose qui lui donnait de la confiance, ce qui fit croire au témoin que le prisonnier voulait lui dire qu'il était armé.

Janvier Terroux a connu le prisonnier pendant 5 à 6 ans, et a acheté un pistolet pour lui le samedi précédent les jours de poll. Le prisonnier lui dit que tout le monde s'armait et qu'il voulait en faire autant. Le témoin vendit plusieurs paires de pistolets. Il croyait que c'était prudent de s'armer. Le prisonnier avait un caractère doux et irréprochable. A conversé avec lui relativement à l'arrangement de ses affaires avec M. Leeming et ne l'a jamais entendu rien dire qui montrât de la rancune contre M. Leeming.

J. D. Bernard.—Eut souvent des affaires avec le prisonnier depuis 1842. L'a toujours pensé très doux de caractère et très honorable dans ses transactions. A causé avec le prisonnier relativement à l'arrangement de ses affaires et ne l'a jamais vu montrer envers M. Leeming aucune rancune. L'arrangement final des affaires du prisonnier eut lieu le 22 novembre.

Capt. Wiley.—Il y a 64 hommes de police pour protéger la ville, dont 21 étaient de se r-

vice le soir, croyait que ces hommes répandaient dans la ville, étaient incapables de préserver l'ordre lorsque des bandes d'hommes armés parcouraient la ville. Quand le prisonnier fut arrêté, il avait des claques et n'était pas habillé comme pour courir.

Henry Thomas.—De la maison Masson, Bruyère et Thomas, donna au prisonnier un bon caractère comme une personne douce et obligeante et fut fort surpris lorsqu'il entendit parler de ses affaires avec M. Leeming, mais n'a jamais remarqué qu'il montrait de mauvais sentiments à son égard. Il regrettait seulement que M. Leeming fit autant de difficultés. Dans une occasion M. Leeming exprima du mécontentement sur ses comptes, comme le témoin et d'autres créanciers firent aussi.

J. Généreux.—Avait aidé M. Beaudry à charger son pistolet. Un peu de poudre fut mise dans le canon et après les balles furent enveloppées dans du papier et mises dans la gueule du canon. Il avait eu un soir une conversation avec M. Beaudry sur ses affaires et le témoin dit qu'il approuvait fort le zèle que M. Leeming avait déployé pour les créanciers anglais. Le prisonnier l'approuvait aussi.

Lewis Harkin.—Connaissait le prisonnier pour un homme d'un caractère doux. Il était très estimé. Durant l'élection, le prisonnier vint le trouver le soir après le poll chez Mde. St. Julien. Le témoin demanda comment l'Officier-Rapporteur s'était conduit et spécialement comment M. Leeming s'était conduit. Le prisonnier dit qu'il s'était conduit de manière à satisfaire tout les partis et il dit cela d'une manière qui parut au témoin, comme s'il eût été content d'avoir l'occasion de parler ainsi.

Mugloire Desnoyers.—Le mercredi précédent l'événement en question, le prisonnier était chez Mde. St. Julien toute la soirée jusqu'à 10 heures. Il vit M. Beaudry presque tous les soirs durant l'élection.

Alexis Mousseau et Pierre Hervieux.—Connaissent le prisonnier pour un homme doux et l'ont vu le 13 janvier.

J. G. Burthe, etc.—Connaît aussi le prisonnier pour un jeune homme d'un caractère doux. Témoin demeure dans la rue Bleury et eut souvent la cloche de sa maison sonnée au temps de cet accident. Il avait arrêté et pris des enfants sur le fait et les avait conduits à leurs parents. La cloche fut sonnée un jour 12 fois dans un quart d'heure, et ceux qui sonnaient disparaissaient comme des phantômes. Il serait plus facile de se cacher de l'autre côté du chemin et dans des porches et portes-cochées qu'en tournant le coin de la rue Bleury. Des personnes s'échappaient même en plein jour.

Etienne Parent, etc.—Demeure dans la rue Bleury, connaît le prisonnier. Ce témoin donna le même témoignage que le précédent.

Thomas Deleclach, etc.—Demeure à Bellevue au pied de la Montagne, le prisonnier est son cousin-germain et avait une invitation générale de venir chez lui; à pris le thé chez le témoin le dimanche avant son arrestation avec d'autres de sa famille. Nous nous visitons fréquemment l'un l'autre. Le prisonnier est un homme doux, paisible et plein de retenue.

Arthur de Bellière.—Ci-devant lieutenant au service de France. Le pistolet n'est pas chargé convenablement et il pourrait crever entre les mains de celui qui le déchargerait.

Après l'audition de ces témoignages en faveur de l'accusé, Son Honneur le juge en chef fit le résumé de la cause.

La présente accusation contre le prisonnier est pour avoir blessé avec intention de meurtre, secondement pour avoir poignardé, etc. etc. La charge est d'une nature très grave. Quand le sang a été répandu, que l'homme blessé ait été tué ou non, les lois demandent de celui qui a frappé, la justification de sa conduite. La loi présume qu'il est coupable; parce que prendre la vie à celui à qui Dieu l'a donnée, est une offense des plus sérieuses, dont il doit se justifier; si un homme est menacé de perdre sa vie, il peut tuer celui qui le menace ainsi. S'il tue dans la chaleur de la passion, l'offense ne sera qu'un homicide; c'est pourquoi il y a différents degrés de crime, et vous aurez à juger jusqu'où le prisonnier peut rendre compte de sa conduite. Quant à aucune intention de vengeance préméditée; contre M. Leeming, qui pourrait avoir conduit M. Beaudry à sonner et ainsi à faire sortir M. Leeming pour tirer sur lui, la présomption semble en être effacée par la preuve. Il paraît par les témoignages que le prisonnier était sur le terrain par accident. Nous ne savons pas s'il connaissait ou M. Leeming demeurait. Il a prouvé qu'il avait été engagé dans des comités d'élection où il avait droit d'être, pour plusieurs soirs avant l'accident; c'était en vue de l'élection qu'il avait acheté ce pistolet. Les différents entre M. Leeming et lui pouvaient être rendus au point d'expliquer sa conduite; il semble que M. Leeming était lui sous cette impression, c'était son idée.

Il croit que le prisonnier était mécontent contre lui parce qu'il insistait sur certains arrangements avec ses créanciers. On avait même dit que des menaces seraient prouvées, mais aucune preuve à cet effet n'a été offerte. Sous ces circonstances, vous ne pouvez trouver de préméditation, si ce n'est dans l'acte lui-même. Il n'y a donc qu'une chose à examiner, si cet acte était un acte qui en lui-même porte la preuve d'une cruauté contre nature. Voici les faits: M. Leeming est tourmenté par sa cloche souvent sonnée pour rien, il sort pour voir qui l'a fait ce soir-là, et il n'y a de sa part rien de criminel. Il crie à une personne qui est à peu près à 30 pieds de sa porte, d'arrêter. Peut-être penserez-vous qu'il eût dû s'arrêter; il n'y avait pas de raison de supposer que c'était un brigand qui le suivait, parce qu'il était dans une partie respectable de la ville et qu'il vit un être venir à sa porte. Il a pu savoir que la cloche avait été sonnée, parce qu'il passait en ce moment. Tout ceci, cependant n'est que con-

jectures, qui ne doivent pas peut-être vous influencer beaucoup. Il se salue et l'autre le poursuit sans chapeau et sans rien dans sa main. Le prisonnier continue sa course, tourne le coin et modère son pas. Quand M. Leeming approche pour le saisir, il lui tire un coup. La cour ne peut que dire que c'était là un acte téméraire. Vous ne pouvez pas dire qu'un homme qui fait feu de cette manière est justifiable parcequ'il se croit en danger. M. Leeming devait-il s'attendre à cela? Mettez-vous à sa place, n'attendez-vous pas couru après quelqu'un sous de pareilles circonstances? Ne pensez-vous pas que la loi vous protégerait, si vous le faisiez, et que même en l'arrestant vous ne devriez pas courir le risque d'être tué? Mais ce n'est pas là la seule question. Vous devez considérer si l'offense, si M. Leeming fut mort, se serait élevée au crime de meurtre. Si vous pensez que non, le prisonnier n'est pas coupable, car le mal qui a été fait n'est pas grand. Vous avez alors cette autre question: le prisonnier a-t-il fait feu avec l'intention de tuer l'homme qu'il a blessé? Vous devez juger de cela par la preuve. Il est possible cependant qu'il n'ait pas été coupable de ce crime, et qu'il ait été coupable d'assaut. C'est à vous encore à décider cela. C'est satisfaisant dans tous les cas qu'il n'y a pas ici de sentiments politiques mêlés avec cette malheureuse affaire; nous avons donc à décider sans préjugés sur les faits seuls. La cour doit vous dire cependant qu'il n'y a pas eu de justification. Le prisonnier n'a pas dit qu'il a agi à son corps défendant; car il n'y a de semblable défense que lorsque la vie est en danger et il aurait dû prouver cela. S'il n'en était pas ainsi, il n'aurait pas droit de tirer.

Ce n'est pas assez de dire qu'il avait peur, il faut qu'il prouve qu'il y avait danger. S'il n'eût pas été précipité, il aurait vu que c'était M. Leeming qui le suivait, ou au moins que c'était quelqu'un sans armes, et il n'eût pas fait feu. Je suis certain, d'après le caractère qu'on vient de lui donner, qu'à moins d'être alarmé, il n'eût pas tiré un coup de pistolet. Vous devez cependant revenir à la question: Y a-t-il eu un assaut meurtre? S'il n'y en a pas eu, et à présent vous savez sans doute à quoi vous en tenir là-dessus, vous l'acquitterez sur l'accusation portée dans l'indictement. Mais alors, a-t-il été coupable d'un simple assaut? La cour vous dit qu'il n'y avait pas de justification, et peut-être ne serait-il pas justifié qu'une personne qui a commis un tel acte, trouvât les portes de la prison ouvertes et obtint une victoire complète. Cependant si vous pouvez trouver quelque chose dans la cause que je ne puis trouver, qui vous permette d'en venir à la conclusion que le prisonnier est entièrement innocent, vous avez certainement le droit de le faire. Vous avez l'un ou l'autre de ces verdicts à rendre. Vous devez trouver le prisonnier coupable de félonie comme il est fait mention dans l'indictement; ou coupable d'un simple assaut ou enfin l'acquitter entièrement. Le verdict fut coupable d'un simple assaut.

NOUVELLES DIVERSES

COLONISATION DES TOWNSHIPS.—M. O'Reilly, le digne et zélé Pasteur Catholique de Sherbrooke vient de publier dans le *Canadien* de Québec une troisième et excellente lettre sur la colonisation dans les townships de l'Est. Nous l'avons lue avec d'autant plus d'intérêt, qu'à part des faits et des vérités importantes, qui y sont consignés, cette lettre respire à chaque ligne le patriotisme le plus pur et le plus éclairé. Nous nous empressons de faire écho aux nobles sentiments et aux vœux ardents de M. O'Reilly. Nous croyons comme lui, qu'il n'y a que l'organisation politique, universelle, immédiate, compacte et énergique, qui puisse nous protéger et nous sauver comme peuple, qui puisse empêcher ces émigrations annuelles de nos compatriotes vers les Etats-Unis et les faire s'établir par paquets dans les townships.

La compagnie des terres, nous dit M. O'Reilly, cédera ses meilleures terres au plus bas prix pourvu que les Canadiens se fixent en un même Township. La compagnie distribuera dans toutes les paroisses, déposera entre les mains de chaque curé, une liste exacte des terres à concéder vers les Etats-Unis et les faire s'établir par paquets dans les townships.

Un bon exemple est toujours bon à suivre, même lorsqu'il nous est donné par ceux des démocrates d'Amérique. Nous voyons dans un journal de Boston que la corporation de cette ville a été condamnée à \$416 de dommages-intérêts envers un nommé E. H. Hall qui était tombé dans une cave laissée ouverte par négligence.—*Canadien*.

On dit que les MM. du Barreau de Montréal doivent s'assembler, pour passer des résolutions en désapprobation des récentes nominations de Conseils de la Reine. C'est le moins qu'ils devraient faire, après l'insulte faite à ce savant corps comme à la société entière.

Le bruit court à New-York, dit le *Herald* que M. F. Gaillardet, l'habile rédacteur du *Courrier des Etats-Unis* a vendu son établissement à un M. Arpin de la Nouvelle-Orléans 250,000 francs. M. Gaillardet, ira, dit on, passer le reste de ses jours à Paris à cultiver les lettres.

Deux hommes se sont noyés sur la rivière Chambly vis-à-vis Ste. Thérèse en traversant la glace. L'un a nom Bonneville.

G. O'Kill Stuart, écrivain, a été réélu maire de Québec, à l'unanimité, lundi dernier.

Il y a eu ces jours passés à Québec une course en raquettes. Il y avait 16 concurrents au départ, nous dit le *Canadien*; sept d'entre eux sont arrivés au but à peu près ensemble. Ils ont parcouru la distance de 5 milles en 45 minutes.

La lecture de M. Parent.—Il est sans doute inutile pour nous d'appeler l'attention sur l'annonce de la lecture qui sera donnée DEMAIN SOIR, samedi, à l'Institut Canadien. Le nom seul du savant lecteur doit y attirer la foule. L'auteur a bien voulu nous communiquer son travail. Il est digne en tous points de sa réputation. Le sujet est sérieux et quoique aride, M. Parent a su lui donner tous les genres d'intérêt. Sa lecture renferme de hauts enseignements des observations pratiques et des informations précieuses.

La soirée annuelle de l'Institut des Artisans a été très brillante. Plus de 800 personnes y assistaient.

Voici quelques unes des sentences prononcées mardi, dernier jour de la cour criminelle. Goodwin convaincu d'avoir fait mourir sa femme de froid et de faim est condamné à une réclusion à vie au pénitencier. Godefroi Carre, convaincu de rapt sur un enfant de 5 ans, est condamné à être exécuté le 21 mars. M. Drummond s'est pourvu en appel de jugement sur ce que le tirage des jurés n'était pas régulier. M. le procureur-général dit que l'objection aurait dû être faite avant le procès, la cour est de cet avis.

Olonnell trouvé coupable de vol sacrilège est condamné à sept ans de pénitencier. Dans l'affaire de Carroll, convaincu d'empoisonnement de M'Shane, il est condamné à être pendu le 3 mars. M. Drummond s'adresse à la cour pour obtenir un *writ of error* en suris à l'exécution du prisonnier, il appui sa demande sur la défectuosité du tirage du jury ainsi que sur celle de certains témoignages et sur certaine omission dans la sentence. Son application est refusée.

BAZAR.—Les habitants de Montréal et de ses environs sont respectueusement avertis qu'un BAZAR en aide de l'Institution de Bienfaisance, dite "St. Patrick orphan Asylum" sera ouvert sous le patronage spécial de MADAME LA COMTESSE ELGIN, MARDI prochain, le 22 du courant, dans la vaste salle du haut de la maison de l'encoinure des rues Notre Dame et St. Vincent dont le bas est occupé comme magasin de bijouterie par M. Boivin. C'est avec confiance que les dames qui sont à la tête de cette institution font un appel à la bienfaisance des Dames et Messieurs de Montréal, espérant que leur demande aura du retentissement dans les cœurs généreux.

N. B.—L'usage gratuit de la chambre a été accordé généralement par le propriétaire, M. Ferrer.

UNE TAXE SUR LES CELIBATAIRES.—On vient de présenter à la législature du Kentucky une taxe assez singulière. On propose d'imposer les vieux garçons âgés de plus de trente ans, et de faire servir cette taxe à venir au secours des veuves et des orphelins. Les malheureux auront ainsi les charges du mariage sans en avoir les bénéfices.

SUSPENSION DU SERVICE DES STEAMERS FRANÇAIS.—Le directeur général des postes françaises a fait connaître officiellement au commerce français qu'il avait jugé nécessaire de suspendre provisoirement le service des steamers français entre le Havre et New-York; qu'en conséquence et jusqu'à nouvel avis on ne pouvait expédier de lettres ni de dépêches par cette ligne.

Un bon exemple est toujours bon à suivre, même lorsqu'il nous est donné par ceux des démocrates d'Amérique. Nous voyons dans un journal de Boston que la corporation de cette ville a été condamnée à \$416 de dommages-intérêts envers un nommé E. H. Hall qui était tombé dans une cave laissée ouverte par négligence.—*Canadien*.

NOUVELLES D'EUROPE. L'*Hibernia* parti de Liverpool le 30 janvier est arrivé à New-York mercredi soir. Le télégraphe nous donne le court résumé suivant des principales nouvelles. Le marché monétaire est beaucoup amélioré, la banque d'Angleterre a réduit ses taux à 4 par cent, l'état du commerce est tout à fait satisfaisant, encourageant même. Le fleur à Liverpool, de 28s. 6d. à 29s. par baril. Rien de bien intéressant en Italie, le peuple suit son chef. La Diète Suisse a menacé le pape. La Sicile, Naples, la Sardaigne sont en insurrection. Le Roi de Danemark est mort. En Irlande, il y a une commission spéciale de nommée qui vient ferme à faire exécuter la justice et à punir les infractions. Au Cap de Bonne Espérance, le général Somerset a défait le chef des Caffres du nom de Pato. Abd-el-Kader, est emprisonné au château Français de Ville-Dieu.

Correspondances. M. L. D., Ste. Rose, reçue remise. P. M., écrivain, St. Hyacinthe, do. H. B., écrivain, do. H. E. P., écrivain, Ste. Martine, les journaux sont expédiés. E. R., écrivain, Cap Santé. Vous pouvez vous procurer les primes d'abonnement à nos Bureaux ou chez notre agent à Québec. G. P., écrivain, Rivière du Loup en bas. Les primes vous seront expédiées de Québec, par la diligence d'en bas.

TABLEAU DES FAILLITES. DISTRICT DE MONTRÉAL. Noms, Résidences, 1re Assemblée. W. & J. Kerr, Montréal, 18 février. David Hayside, " 19 " Thomas Day, " 21 " Conell Gallagher, " 22 " James Dougall, " 23 " La. Lazure et frère, " 25 " Sylvester Handlow, " 26 " J. Ward & G. Ward, " 3 mars.

DISTRICT DE QUÉBEC. Louis Bourgeois, Québec, 2d Ass. 28 février. Richard Freeman, " 29 " John Venner, " 2 mars.

DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS. Wm. A. Cole, Sherbrooke, 16 février. HAUT-CANADA. Joseph Pierson, Kingston, 12 février. Ralph Birrell, London, 29 " Arch. Wilson, Dalhousie, certificat, 1 mars. James McCracken, Bytown, 1 " James Gerrans, Port-Hope, 9 "

Mariages. A Québec, lundi, à la chapelle St. Louis, par le révérend M. Cassault, chapelain de la Congrégation, M. P. Chabot, marchand, à Dunoiselle Eliza Paré, tous deux de cette ville. A St. François-Xavier, de la Petite-Rivière, le 26, par Messie J. D. Delisle, M. Israël Simard, agriculteur, à Dlle Olive Tremblay, fille de M. Colomban Tremblay. A Beauport, le S. M. Jacques-Georges Morneau, à Dlle Marie-Séraphine Turgeon, fille de M. Charles Turgeon.

À louer. Une partie de la MAISON, No. 165, sur la rue Notre-Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement. Un CLOS à BOIS sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grand et petite porte sur la rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARON, No. 18, rue St. Antoine—17 fév.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANUEL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré ce jour sur le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

ON DEMANDE. A U No. 15, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour servir. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

BUREAUX A LOUER. DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la REVUE.—12 fév.

INSTITUT CANADIEN. ETIENNE PARENT, Ecuyer, fera une Lecture dans les salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, SAMEDI, le 19 FEVRIER courant, à HUIT heures du soir. Le sujet de cette Lecture sera, " Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir." Des places seront réservées pour les Dames. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Arch. I. C.

BRASSERIE PIGEON. M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, M. les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & CIE." NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fév. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES. UN Monsieur Anglais désirent apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

AVIS. LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHENS, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

À LOUER, UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

PLACES DE BANG A LOUER. On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la REVUE Canadienne. 31 déc. 1847.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grand rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier. Montréal, 4 fév.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. MONTRÉAL, 29 Janvier 1848. LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 15, Petite rue St. Jacques, ou cette ville, les 5ms et 6ms VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part. Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour du MAL prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la beauté où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier. 31 janv.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR. EMBROIDERIES, TISSUS, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira un splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

LIGNE DE DILIGENCE. ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET MONTREAL. LE Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits. Les diligences partent de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREAU, à l'ASSOMPTION chez Mde MERCIER ou au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. Im

MOULANGES FRANÇAISES. LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison de Havre pour la vente de MEULES de Moulins emboîtées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chacune meule est composée de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent servir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez Messrs. E. & V. HEDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

À LOUER. UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommes, pêches, noix, situé au Jardin avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, Faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Domagani, écrivain, possession d'origine immédiate. A USSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Côte, en briques à deux étages, contenant onze appartements, avec glacière, écurie et remise. Possession d'origine immédiate. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent. LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux patrons qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qu'on voudra bien leur confier pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées avec célérité par l'un de ses soussignés, dont le départ par l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils prient de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE. SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, in 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez Y. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

VITAL DESROCHERS. A ETE admis à la profession d'Arpenteur, au Bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le Bureau du susdit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il ou sera requis. Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame. VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE. LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreux patrons et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de plus de 25 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étoffe de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'Autome composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Cravates de Naples, Satins damassés, Satinets, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpacas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Cotonnades, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plumes pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superfins, Draps de Pilote, Casimires, Flanelles, Couvertures, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, D'unas, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient posséder en cette ville, trouveront chez Mme S. J. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 26 oct.

LE Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adressera à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ECLEUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place où près de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une largeur (Stie) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée. JOHN YULE, Jur.

AVIS. ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE FER sur la Rivière l'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 320 pieds n'aura qu'un seul pilier au centre, pour le supporter, de sorte qu'il aura un libre espace de 180 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 8 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et il aura pas de pont levé. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une ligne en bas, et une ligne en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traversée de canot au lieu connu sous le nom de "traversée de Guibault" pour la commodité des pêcheurs allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉS SONT: 1o.—Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 2o.—Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'Hyver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 3o.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 4o.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 5o.—Pour chaque personne à cheval, deux deniers courant. 6o.—Pour chaque personne à pied, un denier. 7o.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taraud, boeuf, vache ou autre bête à cornes de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 8o.—Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier. A. LAROQUE. 11 nov 1847.

PIANOS. RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. LE Soussigné ayant pris des arrangements avec les célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations sur Piano-Fortes, Harpe à pédales, Guitars, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig, Montréal, 18 janv.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examinateurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. DESCHAMBAULT, P. E. FIGAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNES, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEFROHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRENNER, C. SABOURIN, C. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 163, à la 1e de L. Beaudry, E

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847. CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder.

CORPORATION DE MONTREAL.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hotel-de-Ville, 16 aout 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des cotisations pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

ECOLE.

Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

- L'Anatomie. Dr. BERARD. Les Accouchements. Dr. ARNOLE. La Pratique de la Médecine. Dr. BADLEY. La Chirurgie. Dr. MONRO. La matière méd. et la thérapeutique. J.E. COCKER. La Chimie. SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie. PELTIER. La médecine légale. BOYER. La Chimie Médicale. BADLEY. La Clinique Chirurgicale. ARNOLE. N. B. Les élèves qui auront complété leurs cours cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en prenant un "Annus Medicus," à ce collège.

WILLIAM SUTHERLAND, M. D.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait de ce héros, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le sousigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez M.M. les Libraires de cette ville. Souscription: 25. G. N. GOSSELIN, Agent.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Feuyer, en son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au bureau occupé ci-dessus par le dit défunt rue St. François-Xavier.

WILLIAM LYMAN, Procureur de Mine Hannah Lyman Mills

GRANDE REDUCTION DE PRIX.

MARCHES AVANTAGEUX

POUR LE COMMERCE ET LES FAMILLES. M. LOUIS PLAMONDON, se proposant de faire à son Etablissement actuel, des améliorations considérables sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessus du prix courant, etc.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Cotisation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

Ed. DEMERS, Trésorier de la Cité.

VERNIS SUPERIEUR.

POUR TUYAUX DE POELES A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste.

COMMANDES

FRANCE.

LES sousignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible.

E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 3.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Sousigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité.

CHARLES GAREAU.

LIVRES NOUVEAUX.

Le sousigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Année de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mine de Stahl, 3 vols. Une Fille du Régiment, par A. Dumas, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Mauléon, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drame, par do 1 vols. Christine, Drame, par do 1 vols. Les Deux Dames, par do 9 vols. Vingt ans après, suite des Trois mousquetaires, par do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Tacite d'Education par Mm de Genlis 4 vols. Valentine par Geo. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol.

Les aventures de Saturnin Fiebel et la conspiration de la Rouairi par Frédéric Soulié Histoire populaire an ecclésiastique et pittoresque de Napoléon et de la grande armée par Emile Marco de Saint-Hilaire. Les bals masqués par Mme la comtesse Dash 1 vols. Mademoiselle de La Tour du pin par do do Voyage en Orient par A. de Lamartine, (Membre de l'Académie Française) Rose et Blanche Pauline par Geo. Sand Jacques par do Pervenche par do Un Roman en voyage par X. B. Saintine Antonio par do do Le fils dans la vallée par H. de Balzac Histoire d'Olivier Duhaut par Frédéric Soulié Le médecin de campagne par M. de Balzac Histoire de la Grandeur et de la Décadence de César Biotteau par M. de Balzac La Tache de Sang par le vicomte d'Arlemaurt Le Procureur du Roi par Jules A. David La Cousine Bette par H. de Balzac

JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montreal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le sousigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés: Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire Oraisons funèbres de Bossuet Discours sur l'histoire Universelle par Bossuet Théâtre de J. Racine Corneille ou l'Italie, par Madame de Staël De l'Allemagne par do do l'Esprit des Lois par Montesquieu Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu Œuvres de Molière de Boileau Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés de son Eloge Lettres de Madame de Sévigné Gil Blas par Lesage Œuvres de J. Racine de Rabelais, 9 vols. Le Plutarque Français 4 vols. XIV, X, XVI Siècles.

JOHN MCCOY, 9, Grande rue St. Jacques.

Montreal, 27 janv.

LIVRES FRANÇAIS.

LES ouvrages français qui sont venant d'être reçus et sont à vendre par le sousigné Grande Rue St. Jacques.

- Arthur, par Eugène Sue, 4 vols. 8c. Deux Histoires 1772-1810. 1. Aventures d'Hercule Hurd. 2. Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vagie de Kout—Ven Roman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s. Debytor Arabian Gadohlan, Kardiki par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do. 2s. Le Morne-au-Diable, par do. 2 vols. 4s. Thérèse Dumoyet, par do. 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do. 10 vols. 20s. L'Attaquant, par do. 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Concorde, par do. 2 vols. 4s. Périodes de la Littérature et des arts, par H. C. Guille Leçons de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do Paul et Virginie, par J. H. Bernardin de St-Pierre 3. JOHN MCCOY, 17 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diaries ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le sousigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Regal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artist—Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wealth, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848. Poole's Gentlemen's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. La Belle Assemblée, or Ladies' Diary Illuminated Pocket Book. Victorial Pocket Book for 1848. Fuller's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Peacecocks Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Cadeaux de Noël et du jour de l'an. JOHN MCCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques.

ALMANAC NAUTIQUE

POUR 1848 ET 1849. Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le sousigné. JOHN MCCOY. 24 déc.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs.

- W. Workman, Président. Francis Hincks, A. Laloeque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Danase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par le présent donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, si que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hotel. Montréal, 7 mai, 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT. MONTRÉAL le 31 juillet 1847. £1917 0 9 31 Novembre. Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date: £47830 7 1 do retiré: £31211 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet: £16366 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour: £63053 12 2 Par ordre du Bureau. JOHN COLLINS, Cassier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 31 Novembre 1847.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE.

A commencer de JEDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 8 heures, A. M. De Lachine, 9 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 3 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PRIX:

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 avec bagage jusqu'à 60 lbs. do même jour, 2s. 6d. DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. do et revenir le même jour, 1s. 0 1/2 d. Do. TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7d. avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnois et de l'Orléans, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 partiront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les sousignés ont établi une LIGNE DE DILIGENCE entre MONTREAL ET QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches) Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane.

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passages qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERNAU et à l'Hotel de M. OSTROM. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention.

- W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal, S. HOUGUI, Propriétaires, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROUËU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes à la mode de Paris. Habillements et ouvrages à la sur-couture. nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé au d'adressant à JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la Société sont priés de les présenter.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor.

30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. Un terrain à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU. Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN

Marchandises Seches.

ROBERT FORESTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame N° 103, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap superfin de toutes couleurs. Drap Castor, Drap plaid, Plaid de toute sorte. Colours, Orléans, Mérimo, Alpacat, Etoffe Cashmere, Converter, Mousseline de laine, Cashmere, Flanelle, Indienne Gingham, Toile fine, Velours de soie, Rabans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet Our Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles Sec. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le sousigné, Exécuteur Testamentaire de feu Madame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bte. DeLorimier, éc., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent devoir à la Succession de la dite Dame DeLorimier, de lui payer sans délai le montant de leurs dites respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement. P. Jos. LACROIX. Montréal, 11 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halle des Odd-Fellows, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WATSON a l'honneur d'offrir ses récompenses sucrées au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'arriver son importation par les derniers vaisseaux. On la trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des papures de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RECEMENT reçus et à vendre par les sousignés

les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes. Une grande variété de Tabatières, Boîtes à tabac, Pipes de goût, Tabac frais en papier et autre propre pour un magasin de détail. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cie. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui a été alors échangé ses "PIÈCES" GANTS DE PELLETIERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligé infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hotel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

A CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CO-TISATIONS, TAXES, ETC. COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Cotisations Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau de Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avis, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Sousigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES sousignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que VINS, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARIAGES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à de bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôtis et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc. MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNE DES LIVRES D'ECOLE NATIONALES.

LES sousignés en publiant les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière la plus satisfaisante et la plus évidente que les Editions n'ont pas mal calculé quand ils se sont reposés sur la plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord. Le feu estimable Gouverneur-Général donna l'influence de son autorité à la publication des séries de Livres d'Écoles Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Écosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Eglises Méthodistes, Baptistes, Congrégationnelles et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants-en-chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest et autant que les sousignés ont pu avoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été procurés de la manière la plus emphatique, par La Revue d'Edimbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise.

La série consiste dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés fermement en coton. General Lesson, on a large sheet, to be hung up in Schools. 2d. A B C, and Figures, on Large Sheet, to be hung up in Schools and Figures. 2d. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lessons. 7d. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The third Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. Ph. First Book of Arithmetic. 10d. Key to ditto. 10d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto. 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 6d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d. An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations not first introduced. 1s. 3d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemispheres, Canada and Palestine. Price 7s. 6d each.

LES livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui y ont pu acquies connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-ci ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante des sciences humaines.

Les éditions présentes ont été révisées avec soin et les erreurs typographiques qui existaient dans les éditions précédentes ont été corrigées. (On fera une réduction à prix très libérale au commerce, aux marchands de campagne et aux Instituteurs.

LIVRES D'ECOLE UTILES.

The Canadian Primer. Mason's Primer. First and Second Reading Books. Mayors's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray. Murray's Large Grammar. The high price at which former editions were sold, alone prevented this standard English School Book from coming into general use. The publisher having prepared new type plates, are enabled to offer it, strongly half bound, at 1s 8d, a price which, considering the style in which it is produced and the fact of its extending to nearly 350 pages, it will be allowed is remarkably cheap.

Welkington's System of Arithmetic, new edition, 10s. 6d.

The best test of the popularity of this School Book to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retailed at 1s 6d, substantially bound, or 1s 3d half-bound.

The Shorter Catechism. 14d. The Shorter Catechism, with proofs. 2 1-2d. A Catechism of Universal History from the earliest ages to the year 1841, specially designed for the use of Schools in British America. 7 1-2d. A Catechism of the History of England, 7 1-2d. The History of England, from the earliest period to the accession of Her present Majesty, Victoria, 7 1-2d. History of Canada, for the use of Schools and Families, by J. Roy—1847—price 2s. 6d. An abridgment of English Grammar, by Lindley Murray. 7 1-2d. A Catechism of Geography. 7 1-2d. Dictionary of the English Language, Johnston's with Walker's pronunciations. It contains also a vocabulary of Greek, Latin, and Scripture proper names, a list of Americanisms, Gallicisms, and other words to be avoided in speaking or writing, and Hutton and Knight's pronunciation of certain Scripture names, full bound. 6s.

ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured; The Western Hemisphere; North America; South America; The Eastern Hemisphere; Europe; Asia; Africa; British Possessions in the United States; America. The whole substantially bound in linen, price only 4s. 6d.

The Atlas may be used along with the Catechism of Geography, or with Ewing's Goldsmith's Stewart's or any other good Text Book.

The Canadian School Geography, by Thomas Ewing; author of Principles of Education, Rhetorical Exercises, the English Learner, a system of Geography and Astronomy, and a New General Atlas. 1s. in cloth; 7 1-2d. in stiff cover.

ARMOUR & RAMSAY.

HOTEL DONEGANA.

M. J. M. DONEGANA en offrant ses meilleurs remerciements pour le patronage libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, a l'honneur d'informer le public qu'il a complété les arrangements les plus favorables avec ses créanciers, il peut maintenant continuer son SPLENDIDE ETABLISSEMENT, sur le même pied ou plutôt sur un pied plus considérable et meilleur qu'auparavant. Les améliorations étendues de cet Hotel, les arrangements supérieurs de l'intérieur, surtout au situation incomparable, tout se réunit pour rendre cet Hotel particulièrement agréable et agréable pour les familles et les voyageurs par agrément, comme aussi pour les hommes d'affaires. Avec des améliorations constantes et une attention incessante pour le confort de ses hôtes, M. J. M. Donegana espère ériger une bonne part du patronage public. N. B.—M. J. M. D., prend cette occasion de dire que, malgré la supériorité de son Etablissement, ses charges ne sont pas plus élevées que celles des autres Hôtels de ville.